ADEUS

L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise

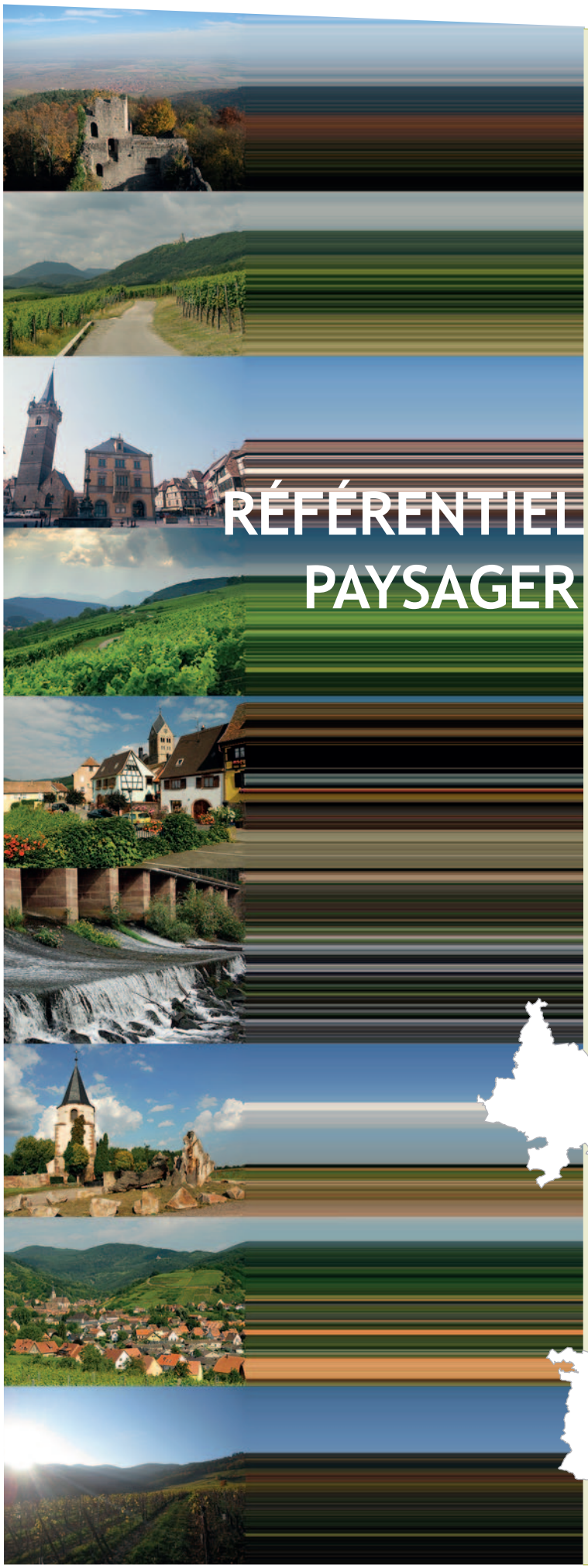

Andlau
Avolsheim
Balbronn
Barr
Bergbieten
Bernardswiller
Bernardvillé
Bischoffsheim
Blienschwiller
Boersch
Châtenois
Dachstein
Dahlenheim
Dambach-la-Ville
Dangolsheim
Dieffenthal
Dinsheim
Dorlisheim
Eichhoffen

RÉFÉRENTIEL PAYSAGER DU BAS-RHIN

Epfig
Ergersheim
Flexbourg
Gertwiller
Goxwiller
Heiligenstein

Secteur Piémont viticole

Itterswiller
Kintzheim
Kirchheim
Marlenheim
Mittelbergheim
Molsheim
Mutzig
Nordheim
Nothalten
Obernai
Odratzheim
Olwisheim
Ottrott
Reichsfeld
Rosenwiller
Rosheim
Saint-Nabor
Saint-Pierre
Scharrachbergheim-Irmstett
Scherwiller
Soultz-les-Bains
Traenheim
Wangen
Westhoffen
Wolxheim

Synthèse

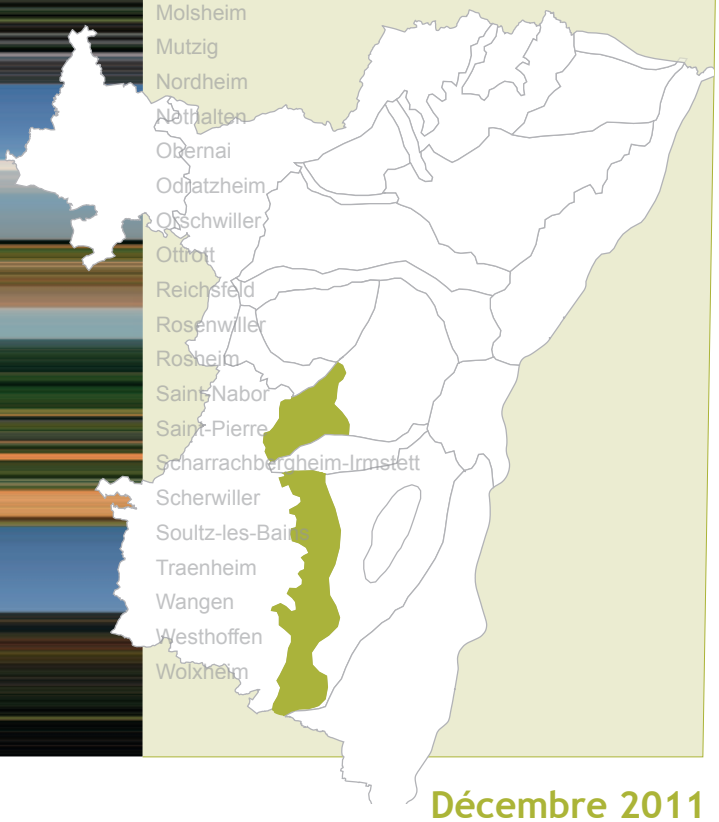

Décembre 2011

AVANT-PROPOS

RÉFÉRENTIEL PAYSAGER DU PIÉMONT VITICOLE

Les entités paysagères du Bas-Rhin

Le référentiel paysager du Bas-Rhin est une étude qui a pour objectif d'identifier les composantes du paysage du département et de définir les enjeux de paysage afin d'alimenter les politiques d'aménagement du territoire conduites par l'Etat, la Région, le Département ou les Communautés de communes dans leurs prérogatives respectives. Il fait suite à la démarche « Hommes et Territoires » du Conseil général du Bas-Rhin engagée en 2004.

Le paysage est une notion complexe dont la définition retenue ici est celle donnée par la convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe selon laquelle le paysage est « **une partie du territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».

Le paysage est une affaire de culture partagée. Il n'est la compétence d'aucune collectivité ou organisme en particulier, mais il est le résultat d'un grand nombre d'actions menées par tout un chacun. Que ce soit l'agriculteur qui cultive et gère son champ, l'habitant qui repeint sa façade, le maire qui définit le zonage de son plan local d'urbanisme, le promoteur qui construit les lotissements..., tous sont responsables de la qualité du cadre de vie. La protection et la gestion du paysage sont complexes car, par définition, le paysage est en constante transformation et sa qualité dépend d'une multitude d'acteurs parmi lesquels les collectivités publiques ont un rôle majeur.

Dans ce contexte, le référentiel paysager est un outil pédagogique qui sert à construire un regard partagé sur la qualité du territoire. Il n'est pas un document à portée juridique, il a vocation à ouvrir le débat. L'échange avec l'ensemble des partenaires, élus, représentants de l'Etat, de la Région, du Département, du CAUE, etc. permettra de développer un outil d'aide à la décision et à la planification en vue d'orienter le projet.

Le présent document porte sur l'entité du piémont viticole, qui constitue un secteur emblématique et identitaire de l'Alsace. Elle couvre huit communautés de communes et une soixantaine de communes depuis Marlenheim au nord, jusqu'à Orschwiller au sud et la limite départementale avec le Haut-Rhin.

Le piémont viticole

LES TRAITS DE CARACTÈRE DU PAYSAGE

Les principaux traits de caractère du paysage du piémont viticole constituent l'identité du territoire, la mémoire des lieux, qu'il convient de connaître afin d'en préserver et d'en valoriser les spécificités.

Une image emblématique et identitaire de l'Alsace

Le vignoble constitue le territoire le plus emblématique d'Alsace. Il représente le reflet de l'identité des alsaciens, et l'image d'un art de vivre reconnu à travers le monde. Cette image traditionnelle et les représentations qui en découlent se retrouvent par exemple à travers :

- le terroir et la culture gastronomique, reflet de l'art de vivre local et image de marque internationale,
- le patrimoine architectural remarquable, et le soin apporté pour le valoriser et le pérenniser,
- le paysage bucolique de la route des vins, qui se fond à travers le vignoble, épousant parfaitement les courbures du relief et reliant une succession de villages groupés, en enfilade
- le contraste entre un paysage viticole fortement anthropisé, ordonné, soigné et le paysage sauvage de la forêt vosgienne en arrière-plan, dominé par les châteaux médiévaux et les nombreuses représentations qui en découlent.

Succession de villages pittoresques : une image emblématique

Un territoire diversifié formant une véritable mosaïque paysagère

Au premier abord, le vignoble peut apparaître comme une entité très homogène, qui s'étend de façon continue et indifférenciée du nord en sud, en s'accrochant sur les bas de pente de la montagne vosgienne. Toutefois, la complexité du contexte géomorphologique, la diversité géologique et pédologique, les spécificités du climat local, la variété des formes de relief génèrent une grande diversité de milieux naturels et de terroirs, qui ne connait aucun équivalent ailleurs dans le département. De façon très simplifiée, on peut distinguer au moins deux grandes entités géographiques clairement distinctes, qui génèrent des ambiances et des séquences paysagères spécifiques :

Vignoble « collinaire »

- **le vignoble « collinaire »**, qui s'étend globalement de Marlenheim à Obernai, et qui se caractérise par une succession de collines sous-vosgiennes marquant une transition progressive entre le massif vosgien et la plaine d'Alsace. On retrouve également ce type de paysage dans le secteur de Nothalten/Bernardvillé/Reichsfeld. Cette structure topographique relativement complexe limite les liens visuels et ouvertures directes vers la plaine, et inversement atténue la silhouette du massif vosgien qui se dresse en arrière-plan. De plus, il se compose d'une couverture végétale plus diversifiée que dans la moitié sud du vignoble : les prés-vergers, boisements, pelouses sèches, cultures céréalières alternent avec les collines viticoles, créant ainsi une véritable mosaïque paysagère.
- **le vignoble « de piémont »**, qui s'étend d'Heiligenstein à Orschwiller et qui se poursuit dans le Haut-Rhin. Il présente une structure paysagère beaucoup plus « simple » et linéaire, avec un talus principal marquant une transition rapide entre plaine et massif vosgien. Cette bande étroite qui n'excède pas 5 km de large, offre des vues directes sur la plaine depuis les villages viticoles et laisse apparaître beaucoup plus nettement la forêt vosgienne et la silhouette des châteaux médiévaux en arrière-plan : cela constitue une des images les plus représentatives du paysage alsacien. De plus, les couvertures végétales sont moins diversifiées qu'au nord, et la culture de la vigne davantage présente.

Par ailleurs, deux vallées structurantes entaillent le vignoble d'ouest en est (la Bruche et le Giessen), créant des séquences paysagères fortes, marquées par une végétation alluviale (ripisylves, prairies humides) en rupture avec le paysage viticole environnant.

Un territoire densément occupé, qui subit de fortes pressions

La qualité du cadre de vie, la bonne accessibilité générale du secteur et sa relative proximité avec l'agglomération strasbourgeoise génère une forte attractivité résidentielle et économique. Le secteur du piémont viticole constitue en effet une des zones les plus densément peuplées du département (hors CUS), avec une importante succession de villages groupés et plusieurs bourgs et villes moyennes, parfois conurbés entre eux. Cette armature urbaine s'organise principalement le long d'infrastructures de communication orientées nord-sud, concentrées sur une bande étroite généralement inférieure à 5 km. On distingue dans cette armature trois grands types d'organisation :

- au nord, entre Molsheim et Wasselonne, une répartition relativement dense et homogène de communes de taille assez modeste, à l'image par exemple du modèle du Kochersberg ;
- la partie centrale, entre Molsheim/Mutzig et Barr, le secteur le plus dense du vignoble, comportant les villes les plus importantes ;
- le piémont viticole au sud de Barr, qui se caractérise par une succession de bourgs et villages « en enfilade » le long de la Route des Vins.

Cette « pression urbaine » particulièrement forte, au sein d'un secteur géographique réduit pose encore plus qu'ailleurs la question de la limitation de la consommation de terres agricoles et naturelles, afin de maintenir un cadre de vie de qualité et de préserver les équilibres environnementaux.

Par ailleurs, l'attractivité de ce territoire a généré un important développement du tissu artisanal et industriel, qui a contribué à l'évolution de l'image « économique » du territoire depuis plusieurs décennies : à l'activité viticole (élément identitaire) s'ajoute un paysage industriel, et donc une image de dynamisme économique qui participe fortement à l'attractivité du territoire.

Une armature urbaine dense (en rouge) au sein d'une bande très étroite entre massif vosgien (ouest) et plaine d'Alsace (est)

Une densité importante au sein d'un secteur restreint et de grande valeur paysagère

Une attractivité résidentielle et économique forte

Un territoire dominé par des lignes nord-sud

L'armature urbaine du vignoble et les principales infrastructures qui l'accompagnent suivent globalement l'orientation nord-sud des grandes lignes géographiques du territoire. Ces infrastructures, relativement nombreuses, font du piémont viticole une entité particulièrement visible et mise en scène :

- l'A35 ou VRPV constitue un axe de découverte « rapide » du paysage du nord au sud : il s'agit d'une vitrine ouverte pour la circulation en transit, qui participe à la promotion de l'Alsace ;
- la route des Vins (RD35), axe touristique majeur ayant préservé un caractère relativement bucolique, donne à découvrir les grandes valeurs symboliques du vignoble ;
- la RD1422 constitue avant tout l'axe fonctionnel majeur permettant de relier les différentes zones urbanisées entre elles. Elle est également une voie support des principaux alignements d'arbres du piémont viticole. Ces derniers constituent un élément paysager important de structuration nord-sud du territoire, ils apportent une forme de cohérence au sein d'espaces qui se sont parfois banalisés ou fragmentés au fil du temps ;
- la voie ferrée Molsheim-Sélestat, principale infrastructure de transport collectif du territoire, met en scène le paysage viticole.

La RD1422 (et ses alignements d'arbres)... une ligne nord-sud structurante

La VRPV : une vitrine du piémont viticole

Cette densité de lignes structurantes nord-sud fait parfois oublier le réseau hydrographique qui traverse « perpendiculairement » le territoire. En effet, au-delà des deux cours d'eau principaux (Bruche et Giessen), l'ensemble des rivières - à l'exception notable de la Mossig - s'écoule d'ouest en est, du massif des Vosges vers le Ried et le Bruch de l'Andlau. Même si de nombreux cours d'eau ont été bien préservés ou renaturés, un certain nombre restent très peu lisibles dans le paysage du fait de la disparition des ripisylves et du cortège végétal traditionnel d'accompagnement des cours d'eau ou encore de l'enfouissement de certains tronçons dans les traversées urbaines.

La dynamique d'évolution du piémont viticole se perçoit et s'appréhende à différents niveaux. Elle se traduit physiquement sur le territoire à travers les documents de planification, les grands projets et les diverses politiques en matière d'aménagement et de gestion du territoire. Elle se perçoit également à travers l'image que véhicule le territoire.

L'équilibre environnemental et les pratiques agricoles

La grande diversité des milieux naturels et des terroirs, au sein d'un secteur géographique aussi restreint et contraint que le vignoble, a entraîné, depuis plusieurs années déjà, diverses politiques conservatoires, allant au-delà des inventaires et protections déjà existants. On peut par exemple citer :

- la définition de « secteurs à enjeux environnementaux multiples » ou de « noyaux centraux » à préserver dans certains SCOTs,
- le développement des sites gérés par le Conservatoire des Sites Alsaciens,
- de nombreuses initiatives communales d'inventaires et de mise en valeur (sentiers thématiques par exemple) de milieux naturels remarquables,
- la définition d'une zone AOC inconstructible dans le SCOT du Piémont des Vosges.

Ces initiatives et dispositions vont dans le sens d'une meilleure reconnaissance de la diversité des milieux du piémont viticole : pelouses sèches, prairies humides, collines calcaires, terres agricoles favorables à l'habitat du Grand Hamster (Zone d'Action Prioritaire du Piémont), terres à forte valeur agronomique pour la culture viticole, etc.

Par ailleurs, on a observé jusque très récemment une tendance globale d'augmentation de la surface viticole (par exemple la surface plantée en AOC a augmenté en Alsace d'environ 15 % entre 1993 et 2008) et, parallèlement, une diminution de certains milieux, en particulier les prés, les vergers et certaines trames arborées. Ces tendances semblent s'inverser ces dernières années, où l'on observe un développement d'activités arboricoles ou de maraîchage. Cette diversité des pratiques est essentielle pour préserver les équilibres environnementaux et maintenir la mosaïque paysagère qui fait la qualité du piémont viticole.

D'un point de vue fonctionnel, le piémont viticole se situe à l'interface de deux grands réservoirs de biodiversité : le massif vosgien et la plaine humide (Bruch de l'Andlau et Ried central). Les documents cadres, et en particulier la Trame Verte Régionale (prémice du Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours de réalisation), identifient les principaux corridors écologiques à créer et restaurer, pour reconstituer progressivement le maillage écologique du territoire. De nombreuses initiatives locales ont déjà été menées en ce sens. Une étude de revalorisation de certains linéaires de cours d'eau dans le secteur de la Mossig est par exemple en cours.

Couverture végétale et agriculture

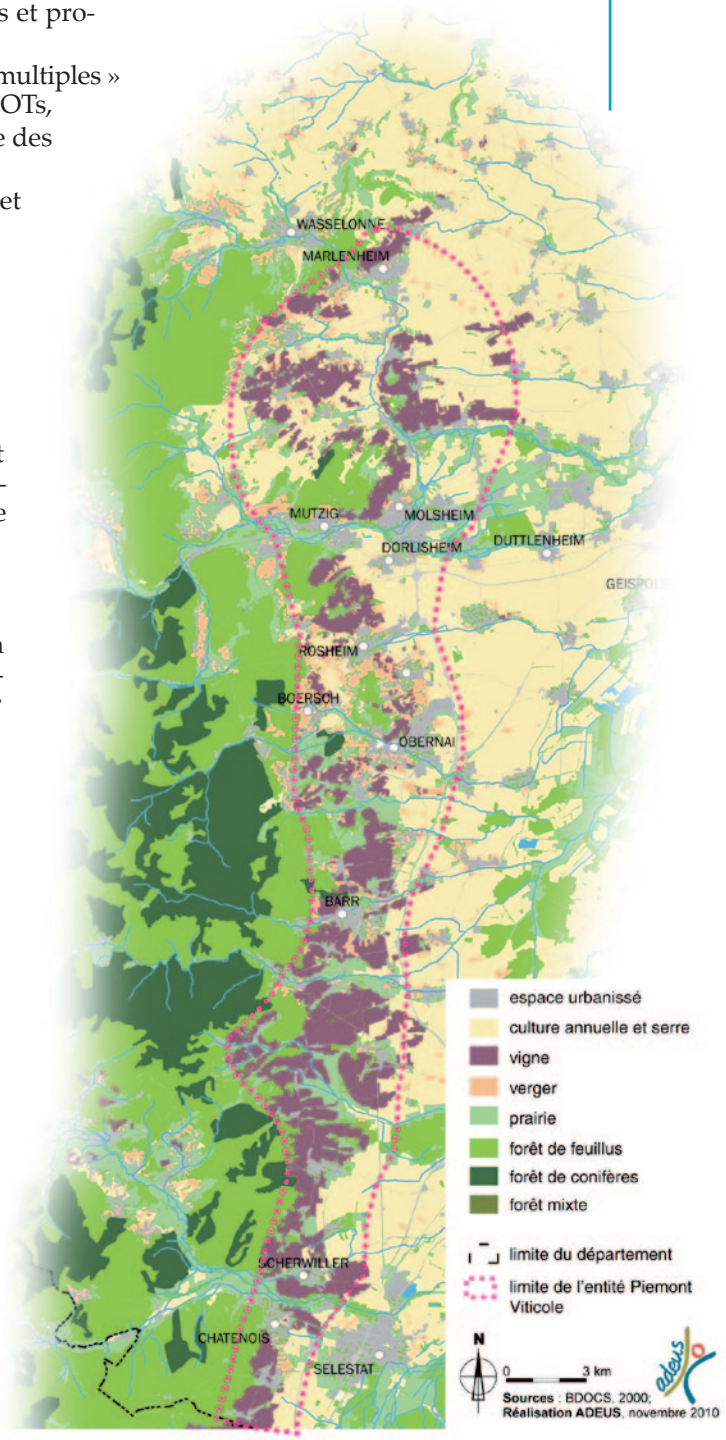

Les extensions urbaines

La forte attractivité résidentielle et économique du territoire s'est traduite par une augmentation importante des surfaces urbanisées (+40 % entre 1976 et 2006). Cette croissance, globalement plus importante que dans le reste du département, a entraîné une transformation profonde des structures paysagères et imposé dans certains cas des images plus banales à la vue des habitants, promeneurs et touristes. Par exemple :

Une importante consommation foncière

- une modification profonde des silhouettes urbaines,
- une tendance vers le mitage de l'espace périurbain,
- une apparition de conurbations urbaines et une perte de lisibilité des transitions naturelles et paysagères entre les différents noyaux urbains,
- une « privatisation » de certains paysages de coteaux, liée en particulier au développement de « nappes » pavillonnaires : confrontation entre la valeur ajoutée que représente « la vue » pour l'acquéreur d'un bien et l'impact visuel de sa construction dans le grand paysage qui constitue un bien collectif,
- une banalisation des paysages aux abords des franges urbaines, de certaines infrastructures ou entrées de ville (par exemple pour certaines zones d'activités économiques et commerciales).

Les documents cadres (Plans Locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale...) d'ores et déjà en place ou en cours d'élaboration mettent en place des dispositions pour contenir cet étalement spatial tout en essayant de répondre au mieux à la forte demande en matière d'habitat et d'activités. Les développements urbains actuels et futurs tendent à être davantage concentrés dans les niveaux supérieurs de l'armature urbaine (principales agglomérations) bénéficiant d'une desserte optimale en transports en commun, et seront progressivement plus limités dans les villages.

Les politiques d'aménagement routier

Les choix en matière d'aménagement routier, à travers le difficile équilibre à trouver entre fonctionnalité/sécurité et bonne intégration environnementale/paysagère, jouent un rôle majeur dans l'évolution de la perception des espaces traversés. Dans le contexte particulier du piémont viticole, qui se caractérise à la fois par une forte identité paysagère et par une intensité de flux (du fait de la « densité » économique, résidentielle et touristique), les choix d'aménagement ont globalement contribué à :

RD35 : une route bien intégrée dans son environnement

Entrée nord du vignoble :
un paysage dominé par les infrastructures

- préserver la bonne intégration de la Route des Vins dans les sites et paysages : suivi des lignes de relief, peu de rectifications de la géométrie des voies ou élargissements, préservation des murets, etc. Ce maintien du caractère bucolique et identitaire a également été possible en raison de la proximité de la RD1422 et de l'A35, qui constituent des axes majeurs sur lesquels une grande partie du trafic se reporte. Toutefois, malgré son rôle touristique majeur, cet axe comporte relativement peu de signalétique pédagogique ou de points d'arrêt mettant en scène le paysage. De plus, l'important développement urbain et la densité d'infrastructures dans le secteur de Molsheim/Obernai laisse aujourd'hui un sentiment (subjectif) que la route du Vin « s'y perd » ;
- créer un axe autoroutier (VRPV) exemplaire en matière d'intégration environnementale et paysagère, qui mette en scène la silhouette du vignoble surmonté du massif vosgien ;
- trouver des compromis plus ou moins équilibrés pour la RD1422, qui a toujours fortement attiré l'urbanisation et qui concentre les principales évolutions du territoire. Si globalement les alignements d'arbres ont été préservés ou replantés, certains aménagements récents ont toutefois contribué à banaliser la voie,

voire à donner l'impression d'un développement « hors site » de certains linéaires, par exemple entre Marlenheim et Molsheim : effacement des particularités topographiques, multiplication des linéaires de voiries et des carrefours giratoires, faible mise en valeur des éléments historiques et paysagers traversés (par exemple l'absence de signalétique mentionnant l'église du Dompeter dans le contournement de Molsheim).

Les grands projets du territoire

Les projets les plus structurants du territoire, en cours de réflexion ou de réalisation, tendent globalement à conforter la logique d'aménagement du territoire en « corridor » le long des infrastructures principales (RD1422, A35/VRPV, voie ferrée en particulier) ou en continuité de la zone agglomérée principale Molsheim-Mutzig-Rosheim-Obernai :

- projets de zones d'activités à vocation intercommunale, voire départementale, en cours : Ecospace à Molsheim, Parc d'Activités du Piémont à Valff/Goxwiller, Plate-forme départementale d'activités de Dambach-la-Ville, Parc d'Activités du Giessen à Scherwiller-Châtenois,
- projets d'extension urbaine à vocation d'habitat et d'équipements : quartiers est d'Obernai, village de loisirs à Molsheim-Dorlisheim,
- projets d'infrastructures : Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois (TSPO), Tram-train Strasbourg-Bruche-Piémont, contournement routier de Châtenois.

Ces tendances doivent donc permettre de limiter l'éparpillement urbain à l'écart des infrastructures principales et sur des terres de grande qualité. De plus, les futures infrastructures constitueront autant de nouvelles portes d'entrées du territoire et de « vitrines », à la fois pour les usagers du quotidien et pour les touristes et les visiteurs. Ces projets en cours vont ainsi renforcer la visibilité du piémont viticole au sein du département.

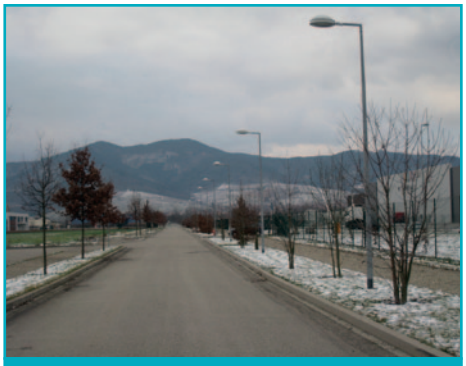

Plate-forme départementale d'activités de Dambach-la-Ville

LES ENJEUX DE PAYSAGE

La prise en compte des enjeux a pour objectif de préserver et de valoriser les spécificités du territoire, qu'elles soient géographiques, culturelles ou historiques, afin de concevoir ses évolutions dans le cadre de ces caractéristiques identitaires.

Préserver les espaces naturels et les terres viticoles pour leur valeur écologique, paysagère et économique

Le piémont viticole constitue un terroir de grande valeur, très diversifié, et soumis à des pressions très importantes du fait de son attractivité. Il en résulte une multiplicité d'enjeux, parfois contradictoires, au sein d'un périmètre géographique restreint. Dans ce contexte spécifique, une attention toute particulière doit être apportée au maintien des équilibres environnementaux, afin de conserver la qualité du cadre de vie et de préserver des terres de grande valeur, en particulier pour la viticulture. La poursuite des actions déjà menées en ce sens constitue un enjeu majeur pour le territoire. Ces actions consistent à :

- protéger les espaces agricoles/viticoles à forte valeur agronomique, qui constituent une ressource riche et non renouvelable,
- poursuivre la protection des espaces naturels remarquables (par exemple à travers les SCOTs), et développer ces trames de « reconnaissance » ou des mesures de contractualisation sur des espaces non encore identifiés,
- développer les continuités écologiques jusqu'au cœur des zones urbaines existantes et futures.

A une échelle plus fine, une attention doit également être portée à la préservation de la diversité de la structure végétale et paysagère au sein du vignoble, par exemple :

- les prés-vergers sur certaines collines ou en ceinture de villages,
- les bosquets, friches arbustives et haies, accompagnant notamment les chemins creux ou les talus les plus marqués,
- les prairies.

Diversité de la structure végétale du vignoble

N'ayant généralement pas de valeur patrimoniale exceptionnelle, certains de ces milieux restent encore négligés des politiques conservatoires et peuvent subir des pressions importantes. Ces milieux voient pourtant leur intérêt relatif rehaussé du fait de leur très faible représentation sur certains terroirs dominés par la vigne : ils doivent de ce fait être préservés ou restaurés. Le maintien de cette « marqueterie » permet non seulement de maintenir un paysage diversifié et de qualité, mais il génère également une diversité écologique et une plus-value économique et touristique.

Valoriser la structuration est/ouest du territoire par le réseau hydrographique

La structuration est-ouest du vignoble par le réseau hydrographique

L'eau constitue un élément physique structurant du territoire, même s'il ne représente pas la même valeur symbolique que la vigne. De très nombreux villages doivent leur implantation originelle à la présence de l'eau. Si la lisibilité des cours d'eau dans le paysage est aujourd'hui assez bien préservée, des actions de mise en valeur restent néanmoins à entreprendre. Elles peuvent consister à :

- préserver la continuité des ripisylves et renaturer les portions dégradées ou banalisées en milieu agricole ;
- mettre en œuvre les objectifs des documents cadres (SCOTs, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, etc.) pour assurer les continuités écologiques et résorber les points noirs, en particulier au passage des infrastructures ou de certains ouvrages ;
- préserver la lisibilité du réseau hydrographique au débouché des principales vallées dans des secteurs de forte densité urbaine, notamment Châtenois/ Scherwiller, Molsheim/Dorlisheim, et Marlenheim ;
- poursuivre la mise en valeur des cours d'eau dans les traversées urbaines, à des fins écologiques, paysagères et d'animation des espaces publics ;
- prévoir les projets urbains futurs en lien avec l'eau et non pas lui tourner le dos : l'eau doit constituer un élément d'enrichissement et de structuration des projets ;
- utiliser le réseau hydrographique comme support aux liaisons douces, notamment les pistes cyclables.

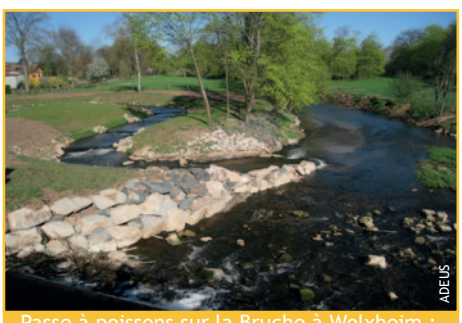

Passe à poissons sur la Bruche à Wolxheim : un aménagement écologique et paysager

L'entrée de la vallée de la Bruche à Mutzig

Poursuivre le développement des liaisons douces

Les liaisons douces constituent des liens fonctionnels et des vecteurs majeurs de découverte du paysage. Pour permettre leur fonctionnement optimal, celles-ci doivent être continues, lisibles, attractives et, dans la mesure du possible, être réalisées en site propre. Les grands enjeux identifiés sur le territoire consistent à :

- inscrire le piémont viticole dans un maillage cyclable départemental, et assurer la continuité des infrastructures là où celles-ci manquent ;
- créer une continuité d'infrastructure nord-sud pour mettre en place une véritable « vélo-route » des Vins, en s'appuyant sur les pistes cyclables existantes et en créant les maillons manquants ; privilégier les secteurs de moindre pente au pied du vignoble et proche de la voie-ferrée Sélestat-Molsheim, pour la rendre accessible au plus grand nombre ;
- développer les liens est-ouest pour relier le piémont aux territoires voisins, notamment le Bruch de l'Andlau et la haute vallée de la Bruche. Le réseau hydrographique constitue à ce titre un support très intéressant, en particulier pour les fonctions ludiques et de découverte des paysages ;
- rendre le réseau plus attractif et renforcer la politique touristique autour du vélo : multiplier les services aux utilisateurs, améliorer les liens avec les gares, améliorer la signalétique et les informations touristiques, augmenter le nombre d'aires de repos, les points de restauration, etc.

Piste cyclable le long de la Bruche

Poursuivre la valorisation du patrimoine historique et culturel du vignoble

Au-delà des sites les plus emblématiques (châteaux forts, Mont Sainte-Odile, etc.), le piémont viticole comporte de nombreux sites historiques faisant partie intégrante de l'identité de ce territoire. Ces sites, parfois méconnus ou oubliés au fil du temps, mériteraient une revalorisation pour les rendre lisibles à la fois pour les visiteurs et aussi pour les usages du quotidien des habitants. Ces actions concernent entre autres :

- la poursuite de la valorisation des points de vue, notamment depuis les collines sous-vosgiennes : aménagement de belvédères, de sentiers de promenade aménagés, etc.
- la création ou la valorisation d'aménagements « pédagogiques » de sites historiques remarquables moins connus du grand public : par exemple les ouvrages et travaux de Vauban, les carrières royales à Wolxheim, le canal Couleaux, etc.
- la revalorisation ou la modernisation de certains sentiers : sentiers viticoles (élargissement des thématiques abordées, renouvellement de la signalétique), sentiers autour du Mont Sainte-Odile par exemple,
- la réutilisation des emprises de la voie ferrée Rosheim/Saint Nabor qui débouchent au pied du Mont Sainte-Odile : piste cyclable ? Branche du futur tram-train ? Vélo-rail ? Train touristique (à l'image de la ligne d'Abreschviller en Moselle) ?

Par ailleurs, le petit patrimoine qui contribue de manière parfois imperceptible à la qualité du cadre de vie doit être préservé et remis en valeur lorsque celui-ci a été dégradé. Il doit également être intégré au sein des projets d'aménagement et d'urbanisme afin de préserver l'identité d'un lieu. Cela concerne par exemple : les vieux murets, les calvaires, les bancs reposoirs, les fontaines, les lavoirs, etc.

Canal de la Bruche

Voie ferrée Rosheim/Saint-Nabor

Vieux murets : un élément identitaire du petit patrimoine

Accompagner le développement urbain et favoriser son intégration paysagère

Perception du bourg de Dambach-la-Ville depuis les hauteurs

Dans ce territoire densément occupé, les enjeux de développement sont à appréhender à plusieurs échelles. Tout d'abord, au niveau de l'armature urbaine globale, des choix de localisation des nouveaux projets doivent être pris en compte :

- le maintien des transitions nettes entre les différentes zones urbanisées, en s'appuyant sur les lignes de force du paysage : cours d'eau, ligne de crête, trame boisée, etc. ; la revalorisation également de certaines transitions qui ont été progressivement effacées suite au développement linéaire de certaines agglomérations ayant abouti à des conurbations ;
- la poursuite du développement d'un urbanisme « compact » compte-tenu de la rareté du foncier, pour éviter l'éparpillement périphérique et la consommation d'espaces de grande qualité paysagère et économique (viticulture, tourisme...) ; l'organisation de ce développement urbain en lien notamment avec les axes de transports en commun structurants existants et futurs (voies ferrées en particulier) ;
- la localisation préférentielle des zones d'activités en continuité des tissus existants, et en privilégiant le renouvellement des zones existantes et des friches, qui peuvent offrir un potentiel intéressant ; éviter la multiplication des zones le long de la VRPV en particulier.

Plus spécifiquement, l'armature urbaine des villages et leur organisation spatiale constituent un élément identitaire fondamental du paysage du vignoble, en particulier sur sa partie sud entre Barr et Orschwiller. L'enjeu porte donc sur :

- la préservation des silhouettes des noyaux historiques ;
- la préservation des « premières vues » sur les noyaux villageois, notamment depuis les hauts des collines (et des itinéraires de promenade qui les traversent), mais également depuis la Route des Vins ;
- la conservation de cette lecture de villages groupés, clairement séparés les uns des autres, afin de ne pas aboutir à des conurbations suite au développement diffus de l'urbanisation, comme cela s'est produit dans plusieurs secteurs.

D'une manière générale - et à chaque niveau de l'armature urbaine -, les interventions sur le tissu existant et les projets nouveaux doivent mettre en valeur l'ensemble des spécificités de l'environnement naturel et paysager, en s'appuyant par exemple sur :

- les trames et motifs existants pour composer des transitions de qualité en frange urbaine, comme les cours d'eau, les éléments arborés...,
- les trames parcellaires pré-existantes, les lignes paysagères, le sens des pentes et les cônes de vues les plus remarquables.

Cette bonne intégration doit également tenir compte du relief, qui renforce l'impact visuel d'une construction ou d'un aménagement. De plus, un nombre important de ces points hauts constituent également des sites touristiques fréquentés, et donc une vitrine régionale. Une attention particulière doit donc être apportée à la qualité architecturale et urbaine des projets, par exemple dans le traitement des toitures, souvent négligé, alors qu'elles représentent l'élément le plus visible d'un groupement de constructions vu depuis un point haut.

Soigner le paysage des infrastructures et des entrées de ville

Impact visuel important d'un bâtiment au sein d'un cône de vue remarquable

Les grandes infrastructures routières et ferroviaires constituent le premier vecteur d'accès et de découverte du territoire. Une attention particulière doit donc être apportée au paysage qui est donné à voir depuis ces axes structurants, tout comme également au paysage généré par l'infrastructure en elle-même et la manière dont elle s'intègre dans son environnement. Les choix en matière d'aménagement des infrastructures doivent permettre de :

- concilier au mieux les aspects fonctionnels (géométrie des voies, sécurité...) et les aspects paysagers permettant une bonne intégration des infrastructures dans leur environnement, et éviter les effets de développement « hors site » ;
- préserver et valoriser les alignements d'arbres dès que cela est possible, et lorsque les conditions le permette replanter des arbres précédemment supprimés ;
- intégrer le tracé dans le respect des structures paysagères existantes,
- valoriser les infrastructures dans leur rôle de fil conducteur de découverte du paysage : renforcement de la signalétique d'informations touristiques, nouvelles aires d'arrêt...

Une attention particulière doit être portée à l'environnement paysager marquant les abords des infrastructures, en raison de la forte visibilité de ces espaces. Les enjeux portent en particulier sur :

- le traitement des façades et espaces arrières des zones d'activités orientées en direction des infrastructures, notamment les contournements et les voies ferrées : qualité architecturale des bâtiments, traitement végétal des franges, encadrement des enseignes et publicités, etc.
- le traitement des abords de la VRPV, autoroute exemplaire en matière d'intégration environnementale, qui constitue une vitrine régionale majeure. Pour préserver cette qualité, l'urbanisation future au contact direct de la voie devra être limitée au maximum.

Les paysages d'entrée d'agglomération ou d'entrée de vignoble constituent également des secteurs stratégiques car ils offrent « la première vue » du territoire. Cette perception est dans certains cas altérée par des zones urbaines peu intégrées dans leur environnement du fait de la qualité architecturale et de la volumétrie des bâtiments, ainsi que du non respect des cônes de vues les plus remarquables. Les enjeux qui en découlent sont multiples :

- améliorer la qualité urbaine de certaines zones d'activités existantes,
- prendre en compte l'environnement et le paysage comme des éléments préalables et constitutifs des projets futurs, à adapter à chaque situation spécifique,
- ne pas urbaniser les cônes de vues les plus remarquables.

LES TROIS CATÉGORIES D'ENJEUX

Les enjeux sont classés en trois catégories définies selon les termes de la convention européenne de paysage d'octobre 2000. Ces trois catégories d'enjeux sont cartographiées et distinguées par couleur : enjeux de protection en vert, enjeux de gestion en orange et enjeux d'aménagement en rouge.

Enjeux de protection

- Prendre en compte les secteurs de nature protégée/inventoriée ; poursuivre l'identification de secteurs naturels remarquables ne faisant pas encore l'objet de protection/inventaire,
- Protéger les espaces agricoles/viticoles à forte valeur agronomique, une ressource riche et non renouvelable ;
- Préserver les paysages de milieux humides au débouché des vallées principales et secondaires ;
- Préserver, restaurer et renforcer les ripisylves le long des cours d'eau ;
- Préserver la diversité des structures végétales du piémont viticole : vergers traditionnels, haies, prairies...;
- Préserver les silhouettes villageoises et les vues les plus remarquables sur le bâti traditionnel, notamment en venant de la route des Vins ou depuis les hauts de collines ;
- Préserver la structure d'alignement des arbres le long des axes routiers, en raison de leur valeur paysagère, patrimoniale et de leur rôle important dans la lecture du paysage.

Enjeux de gestion

- Maintenir/gérer des coupures agricoles/naturelles nettes entre les zones urbanisées des communes et ne pas aboutir à des conurbations ;
- Gérer strictement les limites des villages et préserver leur caractère groupé, en «enfilade» le long de la route des Vins (en particulier au sud de Barr) ;
- Gérer le débouché des vallées principales (Giessen, Bruche, Mossig à Marlenheim) en encadrant le développement de l'urbanisation et en remettant en valeur certaines continuités naturelles qui ne sont plus lisibles aujourd'hui ;
- Gérer les interfaces entre zones urbanisées et zones naturelles, créer/valoriser des transitions douces afin d'améliorer l'intégration des constructions dans le paysage ;
- Maintenir un équilibre entre surfaces viticoles et les autres couverts végétaux ;
- Gérer les lisières en tant qu'espaces de transition entre vignoble et forêt vosgienne (zone d'interface écologique, zone de promenade et de loisirs, points hauts offrant des panoramas sur la plaine...) ;
- Maintenir, entretenir les éléments de petit patrimoine naturel ou bâti, par exemple les murets traditionnels ;
- Gérer et encadrer les traitements/aménagements de la Route des Vins de manière à préserver son caractère identitaire et son attrait touristique ;
- Gérer et encadrer strictement le développement de l'urbanisation aux abords de la VRPV, vitrine régionale ;
- Réhabiliter la porte d'entrée nord du vignoble et le débouché de la vallée de la Bruche à Molsheim ;
- Améliorer la qualité paysagère de certaines entrées du territoire viticole ou entrées de ville ;
- Réhabiliter et améliorer la qualité paysagère de certaines zones d'activités économiques et axes commerciaux ;
- Améliorer l'intégration des grandes infrastructures dans leur environnement, en trouvant un équilibre avec les impératifs de sécurité : éviter la banalisation du paysage à travers les nouveaux aménagements ;

Enjeux d'aménagement

- Proposer une vocation nouvelle à la voie ferrée Rosheim - Saint-Nabor. Préserver également les emprises de la voie ferrée Sélestat/Val d'Argent ;
- Poursuivre le développement d'infrastructures cyclables en site propre : connexion des réseaux intercommunaux, développement d'un axe nord-sud structurant (« vélo-route des Vins »), développement des liaisons est-ouest en s'appuyant en particulier sur la trame verte et bleue dans le développement de ces infrastructures ;
- Améliorer la lisibilité, la continuité et l'attractivité du réseau cyclable : signalétique, aménagement de points d'arrêt, lien avec les gares, services aux usagers etc. ;
- Renforcer l'accessibilité des sites touristiques par les transports en commun et les pistes cyclables ;
- Valoriser certaines infrastructures routières dans leur rôle de découverte du paysage : panneaux d'informations touristiques, aires de repos, amélioration de la lisibilité de la Route des Vins dans les secteurs bâtis ;
- Valoriser/aménager les façades urbaines, les entrées de ville et les divers points d'arrêt le long des infrastructures de transport collectif en projet : tram-train, TSPO notamment ;

- Aménager / revaloriser certains sentiers viticoles, et élargir les thématiques abordées, etc. ;
- Poursuivre les aménagements de mise en valeur des points hauts (belvédères, promenades aménagées, etc.) ;
- Valoriser, révéler ou faire redécouvrir des sites historiques remarquables du territoire, parfois oubliés : canal de la Bruche, carrières Royales, carrières de Saint-Nabor, etc.
- Réhabiliter l'élément «eau» dans les traversées urbaines, à des fins écologiques, paysagères, ludiques et patrimoniales ;
- Développer des continuités naturelles jusqu'au cœur des zones urbaines existantes ou futures (centre-ville, lotissements, zones d'activités). S'appuyer sur ces éléments naturels pour enrichir les projets ;
- Mettre en œuvre la trame verte régionale (et le futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique) ;
- Promouvoir une urbanisation future qui tienne compte de l'impact visuel des constructions dans le paysage, en particulier lorsqu'ils sont visibles depuis des points hauts et des sites touristiques (par exemple en encadrant mieux le traitement des toitures) ou depuis les axes structurants existants et futurs (VRPV, tram-train...),
- Promouvoir une urbanisation future compacte, à proximité des grandes infrastructures (RD422, voies ferrées), de façon à limiter l'étalement urbain au sein d'un paysage «rural» de grande qualité.

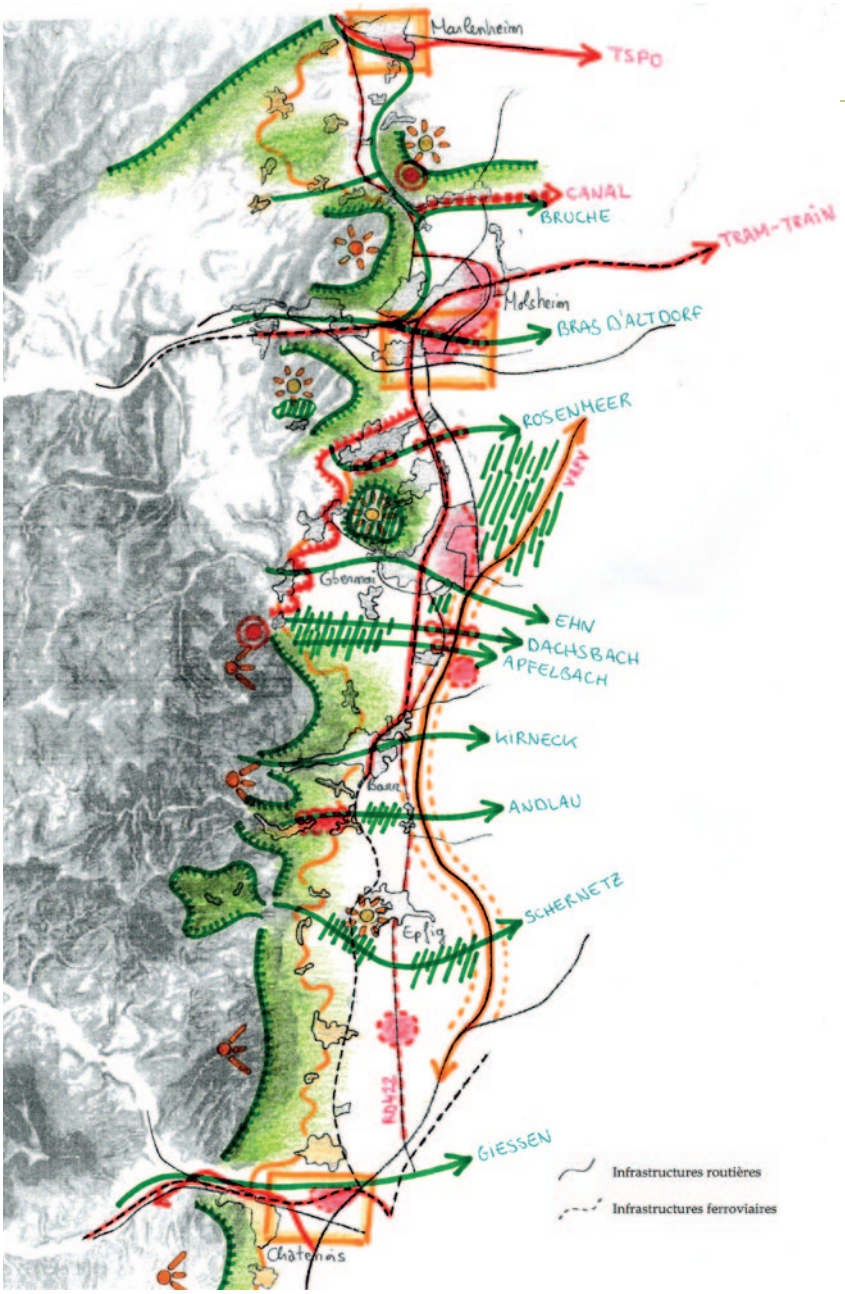

Les enjeux de paysage du piémont viticole

Enjeux de protection

Coteaux viticoles à protéger.
Diversité des structures végétales à préserver

Structuration est/ouest par les cours d'eau à préserver/revaloriser (ripisylves, paysages de milieux humides...)

Principaux espaces naturels protégés

Enjeux de gestion

Paysages de débouchés de vallées et d'entrée de territoire à gérer : maîtrise de l'urbanisation, lisibilité des continuités naturelles, mise en valeur du paysage des infrastructures...

Paysage de « mise en scène » aux abords de la VRPV à gérer : vitrine régionale
Urbanisation à encadrer strictement

Paysage identitaire de la Route des Vins et de la succession de villages groupés à préserver/gérer

Points de vues remarquables à gérer/valoriser : accès, valorisation de sentiers, belvédères.
Prise en compte du paysage de vignoble qui est donné à voir depuis ces points hauts

Enjeux d'aménagement

Intégration des nouvelles infrastructures dans leur environnement. Valoriser les façades urbaines, les entrées de ville et les divers points d'arrêt le long de ces infrastructures (tram-train, TSPO...)

Améliorer l'intégration de la RD1422 dans son environnement : alignements d'arbres, continuité des aménagements, façades urbaines, informations touristiques. Concilier cette intégration paysagère avec les impératifs de sécurité et de prise en compte du trafic important

Trouver une vocation nouvelle à la voie ferrée Rosheim/Saint-Nabor

Poursuivre la remise en valeur du Canal de la Bruche et ses abords

Principaux linéaires de cours d'eau à revaloriser : traversées urbaines, ruptures de corridors écologiques...

Principales carrières à valoriser/réaménager

Principaux secteurs de développement urbain programmés. Fort enjeu d'intégration paysagère. Contexte d'entrée d'agglomération et de vitrine depuis les infrastructures. Secteurs à réhabiliter d ans certains cas.

PIÉMONT VITICOLE

Référentiel paysager du Bas-Rhin

Programme partenarial
Chef de file : Conseil Général du Bas-Rhin avec la collaboration du Service Environnement
Equipe projet : Sylvie Blaison, Fanny Chailloux, Stéphane Hamm, Jean Isenmann, Maryline Roussette
Photos : Stéphane Hamm, Jean Isenmann/ADEUS

Décembre 2011 © ADEUS
L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise
9 rue Brûlée. CS80047 - 67002 Strasbourg Cedex
http://www.adeus.org